

Les maladies chroniques évolutives (MCE) : un sujet qui s'inscrit dans la qualité de vie de votre entreprise


**MCE : Pourquoi
l'entreprise doit-t-elle
s'en préoccuper ?**

15%

des travailleurs en France sont concernés par les maladies chroniques évolutives (Diabète, cancer, ...), et ce nombre est en progression.

**Vous y êtes confrontés ?
Vous souhaitez échanger ?
Participez à :**

**Une visioconférence d'Information et de sensibilisation sur
l'impact des Maladies chroniques Evolutives
sur le travail en entreprise**

 Une organisation en partenariat avec l'Aract Hauts-de-France, l'Agefiph Hauts-de-France et la CPME Somme, et avec la participation de Votre RH et Sophro-Sphère.



« Échanges, partages d'expériences et réponse à vos interrogations quant à cette problématique et notamment au regard du contexte sanitaire actuel »

Quand

**Le 23 juin 2020
9h45 – 12h**

Comment

**En visio conférence
via Zoom**

Pour répondre, cliquez sur le lien ci-après : [Google forms](#)

Par ailleurs et pour vous familiariser avec les MCE et la démarche de prévention de leur maintien dans l'emploi, nous vous invitons à consulter **le module e-learning de sensibilisation au maintien dans l'emploi des salariés atteints de maladies chroniques évolutives** via le lien suivant : <http://hautsdefrance-aract.fr/blog/module-elearning/maladie-chronique-evolutive-maintien-lemploi/>

Pour tous renseignements complémentaires :
Catherine REMY – Chargée de Mission Transfert : c.remy@anact.fr